

Formation EPPCS

Jeudi 30 juin 2022

Périmètre de Rouen

Ordre du jour

9h30 : Accueil

10h00-10H30 : Rappel des enjeux

10h30 - 12h00 : Bilan des 3 établissements EPPCS année 2022 (présentation diaporama et questions = 3X30')

12h15 - 13h45 repas

14h15 -14h30 : Présentation de la note de service, des référentiels session 2023 et démarche chronologique annuelle

14h30 -17h00 : 1 _Echanges de pratique 2_ mise en œuvre locale de l'évaluation 2023

LES ENJEUX

- En articulant des contributions pratiques et théoriques, il offre à chaque élève une formation lui permettant d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel.
- Ces projets peuvent concerner les **métiers de l'enseignement, de l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.**

3 objectifs

1. Le développement de compétences dans plusieurs APSA

2. Le développement d'un regard critique :

Par l'articulation théorie/pratique, ils apprennent à porter un regard critique sur leur pratique et celle des autres ainsi que sur la culture sportive

3. Le développement de compétences transversales

Les expériences vécues lors de la pratique des APSA et la réalisation de projets collectifs favorisent le développement d'habiletés psycho-sociales et méthodologiques ainsi que les relations de diverses natures et les capacités à coopérer, à débattre, à convaincre et à négocier des choix collectifs

Attendus de fin de spécialité

1. S'engager, individuellement et collectivement, pour atteindre son **plus haut niveau de performance** dans des pratiques physiques, sportives et artistiques ;
2. **Analyser et interpréter des expériences** diverses relatives aux APSA pour préciser et enrichir son parcours de formation ;
3. **Mobiliser ses connaissances pour construire une argumentation écrite ou orale** sur une problématique relative à la culture sportive ;
4. **Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet** relatif aux activités physiques, sportives et artistiques.

Compétences
dans 3
registres:
*pratiquer-
analyser-
communiquer*

classe de 1^{ère}
et de terminale

Pratiquer:

- **1^{ère}**: Développer et renforcer ses capacités motrice - **Term** : Affiner et stabiliser ses capacités motrices
- **1^{ère} et Term**: performance physique ou sportive
- **1^{ère}**: Identifier et exploiter la diversité des compétences au sein d'un groupe pour atteindre un objectif commun - **Term** : S'entraider et progresser ensemble, en valorisant les capacités de chacun
- **1^{ère}**: S'engager dans la construction et l'animation d'un projet collectif - **Term**: Conduire des situations pédagogiques dans le domaine de la pratique physique

Organisation de l'enseignement

- Le programme s'organise autour de trois types de contenus complémentaires :
- **des apports pratiques relatifs aux APSA,**
- **des apports théoriques relatifs à la culture sportive,**
- **et des mises en situation ou des conduites de projets.**

Ces apports s'enrichissent mutuellement : les apports théoriques aident les élèves à comprendre leur pratique et celle des autres ;

les apports pratiques permettent d'illustrer, de compléter et de donner du sens aux apports théoriques ;

les mises en situation et les conduites de projets amènent les élèves à articuler diverses connaissances

Organisation

	Première (4 heures par semaine)		Terminale (6 heures par semaine)	
	80 heures		126 heures	
Apports pratiques 2h hebdo	<ul style="list-style-type: none"> Au cours du cycle terminal, au moins cinq APSA appartenant à des champs d'apprentissage différents Au cours de chaque année, au moins trois APSA appartenant à des champs d'apprentissage différents Possibilité de proposer des APSA identiques en classe de première et en classe terminale La durée minimale d'une séquence d'APSA est de 18 heures 		Apports pratiques 4 h hebdo	
Apports théoriques	36 heures	2h hebdo	48 heures	2h
Projets	18 heures		18 heures	
Horaire restant à affecter	10 heures		24 heures	
Total	144		216	

Apports pratiques

- La programmation des APSA au cycle terminal comprend au moins une APSA dans chacun des cinq champs d'apprentissage
- Au moins trois champs d'apprentissage différents sont travaillés chaque année.
- Le choix des APSA relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique.
- **Dans la mesure du possible, ce choix présente une ouverture par rapport à l'offre de formation de l'enseignement commun.**
- Des APSA identiques peuvent être proposées en classe de première et en classe terminale.
- **La durée minimale d'une séquence de pratique centrée sur une APSA est de 18 heures.**
Il s'agit également d'amener les élèves à rechercher une efficacité maximale dans les APSA afin de réaliser des performances de niveau supérieur à celui attendu dans l'enseignement commun d'EPS
- Cette recherche d'efficacité maximale s'appuie sur le perfectionnement d'habiletés technico-tactiques spécifiques à une APSA

Apports théoriques

- Les contenus théoriques permettent d'enrichir la culture sportive des élèves. L'enseignement de ces contenus alterne des moments durant lesquels les élèves sont amenés à travailler de manière individuelle et des moments où ils sont regroupés.
 - cours théoriques ;
 - temps de réflexion et apports de connaissances au cours des temps de pratique ;
 - recherches personnelles, exposés, fiches de lecture, travaux en groupe ;
 - travaux dirigés au sein de collectifs variés ;
 - échanges et débats à partir de productions d'élèves, de vidéos, d'observations de terrain ;
 - visites d'établissements et d'institutions ;
 - rencontres avec des acteurs de différents secteurs professionnels.

Apports théoriques classe de première

- Par ces apports théoriques, les élèves apprennent à situer la diversité des secteurs professionnels liés au sport et au corps humain, à identifier les incidences de la pratique physique sur les différentes dimensions de la santé et à caractériser un niveau de performance dans une APSA.
- Ces apports sont structurés en trois thématiques :
 1. métiers du sport et du corps humain,
 2. pratique physique et santé,
 3. technologie des APSA

chacune déclinée en axes de questionnement. L'équipe pédagogique choisit l'agencement de ces axes de manière à tous les aborder, éventuellement en les combinant. Les apports théoriques sont illustrés, complétés et enrichis lors de situations pratiques.

Apports théoriques classe de terminale

Grâce aux apports théoriques, les élèves apprennent à interroger la culture sportive en portant un regard éclairé sur les enjeux de la pratique physique. Ils enrichissent leur compréhension de cette culture par l'acquisition de connaissances théoriques concernant les APSA pratiquées dans le cadre de l'enseignement de spécialité.

Ces apports sont structurés en deux thématiques:

- 1. l'une portant sur les enjeux de la pratique physique dans le monde contemporain,**
- 2. l'autre sur la technologie des APSA.**

Ces thématiques sont déclinées en axes de questionnement. L'équipe pédagogique choisit l'agencement de ces axes de manière à les aborder tous, éventuellement en les combinant. Les apports théoriques sont illustrés, complétés et enrichis lors de cas pratiques

Projets

- En suivant cet enseignement de spécialité, les élèves sont amenés à conduire deux types de projets :
 1. le premier concerne l'organisation d'un événement en lien avec la pratique sportive (classe de première),
 1. le second la prise en charge d'une intervention pédagogique (classe terminale).

Évaluation en classe de première

- **Épreuve orale de trente minutes composée de deux parties de quinze minutes chacune**

Première partie

Cette partie s'appuie sur un enregistrement audiovisuel, de 1 à 3 minutes, d'une prestation physique du candidat dans une APSA de son choix. Cette APSA doit faire partie de la programmation de l'année de première de l'enseignement de spécialité.

Cette partie se déroule de la manière suivante :

- disposant de 5 à 7 minutes au maximum, le candidat présente au jury l'enregistrement audiovisuel de sa prestation physique. Lors de cette présentation, le candidat analyse sa pratique en s'appuyant sur des indicateurs et met en évidence les éléments qui attestent de son niveau de pratique motrice dans l'APSA...

Évaluation en classe de première

Deuxième partie

Disposant d'une durée de 5 minutes au maximum, le candidat expose une thématique issue de son carnet de suivi.

Dans le temps restant, lors de l'entretien, le jury approfondit certains éléments de l'exposé du candidat, apprécie sa culture sportive et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique. Cet entretien permet au jury de mettre l'accent sur ses connaissances relatives aux autres thématiques étudiées durant l'année scolaire et identifiées par le document de synthèse déjà transmis au jury

OPERATIONNALISATION

Niveau	Programmation				Exigences	
<i>Première</i>	CA: APSA 1 :	CA: APSA2 :	CA: APSA3 :	...	Au moins 3 CA par année	Cycle terminal: Au moins une APSA dans chacun des 5 champs
<i>Terminale</i>	CA: APSA 1 :	CA: APSA2 :	CA: APSA3 :	...		
<i>Première</i>	Apport Théorique: thématiques: horaires: intervenant:					
<i>Terminale</i>	Apport théorique: thématiques: horaires: intervenant:					
<i>Première</i>	Projet: thématiques: horaires: intervenant:					
<i>Terminale</i>	Projet : thématiques: horaires: intervenant:					
<i>Première</i>	Horaire libre: thématiques: horaires: intervenant:					
<i>Terminale</i>	Horaire libre: thématiques: horaires: intervenant:					

EPPCS EVALUATION SESSION 2023

Deux parties: écrite: 3H30 et Orale : 30 minutes

En relation avec les compétences et les attendus de fin de lycée définis dans le programme de spécialité :

Écrit :, le candidat est évalué sur sa connaissance et sa compréhension de la culture sportive, ainsi que sur sa capacité à analyser une thématique et à faire des liens entre la théorie et sa pratique.

P1: dissertation

P2: deux sujets au choix composés d'une question plus un ensemble de documents.

Oral : le candidat est évalué sur son niveau de performance et d'habileté dans des APSA, ainsi que sur sa capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique et à l'éclairer par des connaissances théoriques.

P1 : pratique physique sur 1 APSA au choix/ 2 CA académiques

P2: s'appuie sur un enregistrement audiovisuel, de 1 à 3 minutes, d'une prestation physique. de 5 à 7 minutes maximum, pour présenter au jury l'enregistrement audiovisuel de sa prestation physique.

Lors de cette présentation, il commente et analyse sa pratique en s'appuyant sur des indicateurs puis questions du jury

NS du

14.03.2022

BO N°15 du

14.04.2022

Notation

L'épreuve écrite est notée sur 20 points :

- chacune des parties est notée sur 10.

L'épreuve orale est notée sur 20 points :

- première partie : 12 points sur le niveau de performance et d'habileté ;
- deuxième partie : 8 points sur la capacité d'analyse de sa pratique et son éclairage par des connaissances théoriques.

La note finale de l'épreuve est la moyenne, sur 20 points, de la note obtenue à l'épreuve écrite et de la note obtenue à l'épreuve orale

L'évaluation orale est assurée par deux professeurs d'EPS, dont l'un au moins intervient régulièrement dans l'enseignement de spécialité EPPCS. Aucun des membres du jury ne peut avoir été le professeur du candidat pendant l'année de terminale de la session de l'examen, ni dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, ni dans le cadre de l'enseignement de spécialité EPPCS.

CONSTRUCTION CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE POUR L'EVALUATION SESSION 2023

- Avant les vacances de la Toussaint 2023 : Transmettre à l'Inspection Régionale EPS les référentiels des APSA proposées. Élaborer le projet pédagogique EPPCS et le faire valider par l'inspection pédagogique régionale (cf diapo 16);
- Epreuves écrite : A prévoir entre le 10 - 15 mars 2023 (sauf si modification de la clôture de parcours sup pour la remontée des notes).
- Epreuve orale : Date fixée au niveau académique 15 jours - 3 semaines après les écrits soit une date butoir au 7 avril 2023.